

Bulletin Hebdomadaire n°03 Lundi 15 juillet 2025

SOMMAIRE

Secrétariat Page 1-2 Sportive Page 3 Officiels Page 3 Qualification Page 4-5 3x3 et Féminines Page 6 Technique et Jeunes Page 7 Salles et Terrains Page 7 Trésorerie Page 7 Page 8 Courriers

ANNEXES

Affiches SUMMER TOUR THONES & THONON LES BAINS



Comité Départemental de Haute-Savoie de Basket-Ball

85 Rue Val Vert – Seynod - 74600 Annecy Tel 04.50.33.59.36 – site https://comite74.com

Permanences du secrétariat : le lundi de 17h à 20h



SECRÉTARIAT

Membres présents :

Mrs Christian BELLET – Serge PERRIN – David AVRILLON – Pascal DUCLOUX – Sébastien GENANS BOITEUX – Michel GUILLOUX – Bernard TOURNEBIZE

Mmes Patricia VESIN – Marie-France SPATARO – Sandrine CABEL – Pascale PIN – Catherine PIPERAUX – Martine GINISTY

Excusés(es):

M. Yannick PETITE – Damien FAVRE Mme Christine GENOUD

Assistent:

Mmes Hélène CATELAIN – Séverine VANDENBERGHE Mrs Gérard CUPER – Jean-Louis GAÏ – Jean-Marc GUY

★ Prochain BH: lundi 18 Août 2025 – Avis tient lieu de convocation

VACANCES D'ETE

Fermeture du Comité du Mardi 15 juin 19h00 – Réouverture le Lundi 18 août 17h00





MERCI de bien vouloir noter que l'ensemble des membres ne sont pas joignables durant cette période EN CAS d'urgence VEUILLEZ ENVOYER un mail sur <u>contact@basket74.fr</u>

Retour documents au15 juillet 2025

N° CLUB	CLUBS	Fiches Renseignements	Fiches Engagements
ARA0074004	ANNEMASSE BASKET CLUB	х	x
ARA0074005	BONNEVILLE BASKET CLUB	х	х
ARA0074006	SALEVE BASKET CRUSEILLES	х	х
ARA0074007	CRAN-PRINGY ANNECY BASKET	Х	х
ARA0074008	ETOILE SPORTIVE EPAGNY METZ TESSY	Х	х
ARA0074010	CLUB SPORTIF FAVERGES	Х	х
ARA0074012	ASSOCIATION SPORTIVE FRANGY	х	х
ARA0074013	BASKET CLUB LA BALME DE SILLINGY	х	х
ARA0074014	BASKET CLUB PAYS D'ALBY	х	х
ARA0074016	VIUZ BASKET CLUB	Х	х
ARA0074017	RUMILLY BASKET CLUB	х	х
ARA0074019	CLUSES SCIONZIER THYEZ BASKET	х	х
ARA0074020	LAB ANNECY BASKET-BALL		
ARA0074022	ANNECY BASKET	х	х
ARA0074023	STELLA THONON BASKET	Х	х
ARA0074024	BASKET CLUB SAINT JULIEN EN GENEVOIS	Х	х
ARA0074025	FLAP PUBLIER	х	х
ARA0074027	VILLE LA GRAND BASKET	х	х
ARA0074028	SEYSSEL SUR RHONE BASKET	Х	х
ARA0074029	BASKET CLUB BAS CHABLAIS	x	х
ARA0074030	UNION CLUB SAINT JORIOZ	x	х
ARA0074031	THONES BASKET	х	х
ARA0074032	SALLANCHES BASKET CLUB	х	х
ARA0074137	BASKET CLUB PAYS ROCHOIS	х	х
,			

SPORTIVE

INFORMATION COMMISSION

Rappel pour les clubs

Dont le gymnase est indisponible le dimanche toute la journée, matin et/ou après-midi merci de nous envoyer un mail pour le signaler avec un courrier de la Mairie ou de la Communauté de Commune. Et merci de nous donner vos dates d'indisponibilités de votre gymnase.

Pour les clubs engagés en Ligue, merci de bien nous donner les horaires des matchs et les gymnases dès que les championnats ligue AURA vous aurons été transmis -Seniors et U21M : 18/07/2025.

- Jeunes: 12/08/2025.

Courriers Clubs

• CRUSEILLES SALEVE BASKET : Indisponibilité Gymnase

THONES BASKET : Indisponibilité Gymnase

OFFICIELS

Dossiers Médicaux Arbitres

• CELIK Elfida – TROUILLET Mireille – FROMONT Marc

QUALIFICATION

A LIRE ATTENTIVEMENT !!!!!

LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2025/2026

- Ajout des surclassements par les clubs: l'enregistrement d'un surclassement "simple" (médecin de famille) peut être faite par le club, après la qualification. Puis vérification par le Comité Départemental Lors de l'enregistrement par le club, la date de qualification sera supprimée. Elle sera remise (à la même date qu'avant) lors de la validation ou non du surclassement.
- Titre de séjour : Suppression du titre de séjour.
- Exercice de fonction : Seules les personnes ayant coché les pratiques "entraîner" et ou "arbitrer" pourront exercer ces fonctions lors de leur préinscription. (la commission sportive vérifiera)
- Pour les préinscriptions le club trouvera en bas de la page le bouton "suivant". Cela permettra de ne plus passer par rechercher une préinscription.
- Le club ne pourra plus enregistrer un document vierge (ex. : carte d'identité, certificat médical, ...)
- Déqualification : Un mail sera envoyé automatiquement au club lorsque le comité déqualifie une licence.
- Pour le label libre ensemble le club pourra faire le renouvellement en ligne sur FBI.
- Pour les licenciés venant de l'étranger (sensibilisation pour la lettre de sortie) : Ajout d'un pop-up pour le club à la création d'une préinscription. Ajout d'une coche dans l'étape 6 du formulaire e-licence demandant au joueur s'il ne vient pas d'une fédération étrangère. Si la case est cochée, une notification sera envoyée au club afin de demander une lettre de sortie

Les profils des joueurs concernés :

Tout joueur qui évoluait la saison dernière ou une saison antérieure et par conséquent, dont le dernier club est situé à l'étranger.

Tout joueur de nationalité étrangère, qui n'a jamais joué au basket, souhaitant créer une licence auprès de la FFBB

Tout mineur de nationalité étrangère qui provient de l'étranger quel que soit son âge

Lors de la validation des licences, essayer de vérifier si le joueur doit obtenir une lettre de sortie ou si une lettre de sortie aurait dû être sollicitée lors d'une saison antérieure afin de régulariser la situation.

ATTENTION:

Si constat par la FIBA d'une lettre de sortie non demandée une pénalité financière pourra être infligée.

> MUTATIONS:

- Période normale : du 1^{er} au 30 juin (1C)
- Période exceptionnelle : du 1^{er} juillet au 30 novembre
 Mutation justifiée > production de justificatifs nécessaires = 1C (permet d'évoluer à un niveau PN-CF.
 Mutation non justifiée > Absence de justificatifs : 2C (permet d'évoluer à un niveau inférieur à la PN).
- **Période exceptionnelle** : du 1^{er} juillet au 30 novembre

<u>Mutation justifiée</u> > production de **justificatifs obligatoire** = 2C (dérogation pour les U17 et moins à la condition du changement de domicile pour obtenir une licence typée 2C, à la condition nécessaire qu'il obtient l'accord du club quitté (permet d'évoluer à un niveau inférieur à la PN).

<u>Mutation non justifiée</u> > Absence de justificatifs ou hors délai pour les + de U17 = pas de délivrance de licence.

Distinction des périodes :

L'application de ces périodes de mutation est déterminée par : La date d'enregistrement de la démission dans le cadre d'un processus dématérialisé

La date du récépissé d'AR du courrier recommandé envoyé au club quitté dans le cadre d'un processus non dématérialisé.

Ex 1 : Un licencié qui enregistre sa démission en date du 15/06 mais valide sa préinscription le 15/07 = période normale qui s'appliquera.

Ex 2 : La FFBB reçoit un dossier de mutation (papier) en date du 03/12 avec un récépissé de la poste daté du 26/11 = période exceptionnelle du 01/07 au 30/11 qui s'appliquera pour la délivrance du type de licence.

Ex : Le CD reçoit un dossier de mutation (papier) en date du 05/03 avec un récépissé de la poste daté du 27/02 = période exceptionnelle du 01/12 au 28/02 qui sera prise en considération pour la délivrance du type de licence.

Caractère exceptionnel :

Un licencié répondra aux conditions de la mutation à caractère exceptionnel s'il change de domicile ou de résidence en raison :

- D'un motif familial,
- D'un motif de scolarité,
- D'un motif d'emploi,
- D'un changement de la situation militaire
- De la situation nouvelle de l'association sportive quittée notamment par suite de forfait, mise en sommeil, dissolution

Le caractère exceptionnel est apprécié par l'autorité compétente pour accorder la mutation. À cet effet le licencié doit transmettre les documents prouvant ce caractère exceptionnel.

Attention : Sauf dérogation, un changement de domicile est la condition sine qua none pour solliciter une mutation à caractère exceptionnel

Notion kilométrique – géographique :

S'agissant du changement de domicile, la réglementation actuelle ne prévoit pas de critère de distance ou géographique.

Il est donc important que les justificatifs demandés soient transmis et vérifier.

Mutation de mineur partant de l'outre-mer vers la métropole :
 Le traitement de ce type de demande n'est pas dématérialisé.

> ASSURANCES:

Les nouveaux contrats d'assurances débuteront le 1er juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2029 Notices et notes pratiques sont en cours de finalisation et seront publiées courant juin Pour l'individuelle accident, les formules (que pour les 4 dernières années) seront inchangées : A /B / A+C / B+C

3X3 & COMMISSION FEMININE

Informations

Si vous n'êtes pas partis en vacances ou occupés à d'autres choses, votre présence serait un vrai soutien pour notre action, les bénévoles mobilisés, et les nombreux jeunes et partenaires impliqués.

ÉTAPE 2 - THÔNES

Place Avet - Centre-ville

Samedi 19 et dimanche 20 juillet

Samedi 19 juillet:

Dès 13h30 : Basket fauteuil en partenariat avec les Blue Foxes d'Annecy



Initiation à l'arbitrage spécifique

18h: Tournoi Open U18 mixtes

Dimanche 20 juillet:

11h: Tournoi Seniors mixtes

Jeux, concours, buvette et restauration sur place

ÉTAPE 3 - THONON-LES-BAINS

Maison des Arts du Léman Samedi 26 et dimanche 27 juillet

Samedi 26 juillet:

Dès 13h30 : Basket sport adapté (déficience mentale), en partenariat avec le LSAC

18h: Tournoi Open U18 mixtes

Dimanche 27 juillet:

11h: Tournoi Seniors mixtes

Jeux, concours, buvette et restauration

Ces étapes sont l'occasion de valoriser l'inclusion par le sport, de rencontrer les partenaires engagés, et de partager un moment convivial et populaire autour du basket 3x3.

Nous serons ravis de vous accueillir sur place!

TECHNIQUE ET JEUNES

Information Commission

RAS

SALLES ET TERRAINS

INFORMATION COMMISSION

RAS

TRÉSORERIE

Courriers divers :

• **CREDIT COOPERATIF**: Justificatif Facture Prestations

COURRIERS

Courriers de la Ligue AURA:

• Bulletin Officiel: n°

• Comité Directeur : PV n°1

Courriers des comités départementaux de la Ligue :

Comité de Savoie : BH n°3
Comité de l'Isère : BH n° 3

• Comité de Drôme-Ardèche : BH n° 03 et annexe 01

e-FFBB :

• 2025-07-11-NOTE-LR-CD-CLUBS-6-DAJI-Règlements-2025-2026

FFBB:

• Courrier labellisation RUMILLY BASKET : MICRO BASKET

Divers:

• **COSMOS**: newsletter #28